

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 44

Artikel: Favéy et Grognoz : à Yverdon : [suite]
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

brûlait, celle d'aujourd'hui ne fait que fumer!

» Autrefois, quand un mariage était conclu, on ajoutait cette phrase sacramentelle: *ils s'aiment depuis trois ans*. Aujourd'hui, cette phrase n'a plus cours. Les mariages se bâclent après un ou deux mois de flirtation, et personne n'exige qu'on parle d'amour. Une autre phrase a pris la place de la première; on dit aujourd'hui: *ils ont l'air de se convenir*.

» Et quand ils ont prononcé ces mots, les parents ont conscience d'avoir fait leur devoir pour assurer le bonheur de leur fille.

»... Ils ne disent pas même: « Ils se conviennent », car ils ne sont nullement sûrs que sous le dais s'uniront deux êtres faits pour s'entendre. Ils savent très bien que le mariage s'est bâclé de la façon suivante: le fiancé de son côté, la fiancée du sien, ont réfléchi un tantinet: « Me va-t-il? » — « Me va-t-elle? » On a causé avec papa et maman qui ont dit: « Nous n'avons rien contre, pour-quoi pas? » Et le mariage est conclu.

» Bref, la devise du mariage d'aujourd'hui est: « Mieux vaut celui-là que point; mieux vaut celle-là que personne. »

» Est-ce un bien, est-un mal?

» Il va sans dire que dans ces mariages-là il n'y a point de place pour la poésie; il n'y a ni des Paul ni des Virginie, mais en notre siècle il me semble que cet état d'âme apathique, au moment du mariage, est précisément ce qu'il faut.

» Si les jeunes gens se conviennent, tant mieux! S'ils ne se conviennent pas, ils iront chacun de leur côté sans comédie et sans drame... Il n'y avait pas de passion ni d'illusions à perdre... Les divorces se font aussi tranquillement que les mariages, et la vie reste une mare d'eau stagnante qu'aucun vent ne ride ».

On homme à precauchon.

Lè precauchons sont adé bounès à preindrè; faut mi trào què trào pou; mà tot parà s'on vâo trào tsouyi oquiè que n'èin a pas fauta, cein fâ rirè lo mondo.

L'est bin su què quand lo teimps bargagnè et qu'on a dâo fein étai, qu'est dza bin ressuvi, sé faut dépatsi dè l'eintsi-renâ po cein qu'on iadzo amouellâ pào mi résista à la pliodze.

L'est assebin coumeint quand 'na fenna a sa buia quasu chetse; se coumeincé à pliovegni, l'a couaite dè traci la rappertsi, kâ se la faut ramassâ depoureira po la remetrè lo leindéman su lo cordé, c'est tot on comerce.

Mâ y'èin a que vont pi on bocon liein avoué lào precauchons:

On citoyein que volliâvè reteni lo tàì dè sa grandze étai z'u pè la tiolâire po

vouâiti dè la tiola et l'einvouè ion dè sè valets la queri avoué lo tsai po que le sâi presta po quand lo tatèret sarâ quie.

Quand lo tsai arrevâ, on lo détserdzâ que dévânt, et lo teimps coumeincivè à bargagni; l'einludzivè et y'avâi dâi gros niolans.

— Quinnès ballès tiolès! fâ lo pére que lè vouâitivè einvouâ lo long dâo mouret; l'est pi damadzo dè lè laissi à l'air dâo teimps, ka n'èin onna rolhie bintout!

Et tot per on coup lài vint on idée.

— François! se criè à ion de sè valets, va derè à la mère que le tè baillâi lo clliorâ po couvri cllião tiolès, kâ sarâi foteint dè lè laissi dinsè à la pliodze.

Dinsè de, dinsè fé; et lè tiolès furont à la chota.

A la vesita d'écoula.

C'étai lo dzo dè la vesita. La coumechon dâi z'écoulès, lo ministrè et dou municipaux étiont z'u à l'écoula po vairè se lè z'einfants aviont bin recordâ tandi l'hivai, et se lo régent lè z'avâi bin éduquâ. Quand cein vegne qu'on fe récitâ lo livret, on demandâ ao petit bouébo à ion dâi municipaux qu'étâi quie:

— Combien font deux fois deux?

— Cinque! repond lo bouébo, sein quequelhi.

— Eh bin, n'est pas tant mau repondu po on bouébo dè cé adzo, fâ ion dè la coumechon dâi z'écoulès, que volliâvè fèrè pliési ao pére et que n'étâi pas destra foo po tchiffrà; dein ti lè cas, ne s'est trompâ què dè dou!

Un calembour de Napoléon I^{er}.

L'empereur revenait de l'armée, où il avait obtenu de nombreux succès. De tous les côtés pleuvaient titres, décorations, grades, promotions. Le maréchal Lefebvre fut un de ceux qui, dit-on, eurent la plus belle part des faveurs méritées.

Très peu de jours après la prise de Dantzick, l'empereur, voulant reconnaître les services et la valeur dont ce maréchal avait fait preuve à la prise de cette place, l'envoya chercher à six heures du matin. Celui-ci accourut aussitôt et fit prévenir l'empereur de son arrivée.

Napoléon était occupé à travailler avec le prince Berthier.

— Ah! ah! dit-il, je vois avec plaisir que *Monsieur le duc* n'a pas été long à faire sa toilette.

Et se retournant du côté de l'officier d'ordonnance de service:

— Allez dire au duc de Dantzick que je ne l'ai fait appeler de si bonne heure que pour avoir le plaisir de déjeuner avec lui ce matin.

— Mais, sire, reprit l'officier d'ordon-

nance, je prendrai la liberté de faire observer à Sa Majesté que la personne qui est là et qui attend ses ordres n'est pas un duc: c'est le maréchal Lefebvre.

— Monsieur, répliqua Napoléon, lorsque je fais un *duc*, le prenez-vous pour un *conte*?

L'officier, déconcerté par ce jeu de mots, était resté interdit. L'empereur, s'en étant aperçu, reprit en souriant:

— Allez, allez, monsieur, et dites au *duc de Dantzick* que dans dix minutes nous allons nous mettre à table.

En effet, le maréchal ayant été introduit, déjeuna avec l'empereur et le major général. Le repas ne fut pas long, comme d'habitude, et lorsqu'on eut quitté la table, Napoléon ouvrit une espèce de nécessaire qui était sur sa cheminée, y prit un paquet et, le donnant au maréchal, il lui dit:

— *Duc de Dantzick*, je vois que vous aimez le chocolat, en voici d'excellent...

Après quoi, il lui serra la main en ajoutant:

— Au revoir, *monsieur le duc*.

De retour chez lui, le maréchal, qui ne comprenait rien à ce titre de *duc* dont Napoléon venait de le gratifier, ni au cadeau qu'il venait de lui faire, soupçonna quelque surprise dans le paquet qu'il avait dans sa poche; l'ayant ouvert, il y trouva, avec le brevet qui lui concédait le nouveau titre, 300,000 francs en billets de la Banque de France.

(*La France.*)

Favey et Grognoz

à Yverdon.

XXI

Nos bienheureux dormeurs ne sortirent du lit qu'à neuf heures du matin. Favey, se frottant les yeux, dit en mots entrecoupés par un long bâillement:

— Je croyais que nous étions encore à Yverdon.

— Moi aussi, fait Grognoz; c'est que le matin on est toujours comme ça un peu entoupiné... As-tu faim?.. Voulons-nous déjeuner à l'hôtel?

— J'ai pas plus faim que le pain. Y faut d'abord aller prendre l'ai.

Un quart d'heure plus tard, ils quittèrent leur chambre et descendaient au rez-de-chaussée par le petit escalier qui conduit à la salle du café, où de matineux cochers de fiacre croquaient d'appétissantes salées, arrosées de petit blanc.

— Eh bien, fit Grognoz, je ne mange ordinairement pas le bon matin, mais ces salées me feraient assez envie; prenons en voir une ou deusse... Voulez-vous nous donner quelques salées, Madame, si elles sont chaudes.

— On vient de les apporter, Monsieur... Voilà.

— C'est vrai, elles sont justes à point.

Et nos compagnons les attaquèrent

avec un entrain superbe. D'un seul coup de dent, la première salée fut réduite du tiers, et prit la forme d'un croissant.

— Elles n'ont que deux morses, dit Favey, dont l'appétit venait en mangeant. Et, pliant le croissant en deux, il en eut facilement raison.

— Pas mauvaises, reprit-il, mais c'est tout de même un peu sec.

— Aloo, ça bourre vite, ajoute Grognoz.

Puis se tournant vers le comptoir :

— Madame, un demi de Sainsafe, si vous plaît. C'est bien un peu matin, mais voilà.

— Ça dépend des habitudes, du tempérament, dit la dame.

— Eh bien, Dieu soit loué, le tempérament va pas mal, et le coffre est enco solide, c'est l'essenciet... Pas vrai, beau-frère ?

— Jamais j'ai été mieux, répond Favey en remplissant les verres, tant pis pour les médecins. D'ailleurs, quand même on n'est pas tant bien, faut pas les consurter, parce qu'ils vous défendent tout de suite ce qui vous fait plaisir ; alors ça vous affaiblit, épi on vient malade tout de bon. Aussi, quand celui de chez nous me demande comment va la santé, je lui dis tout de suite : « Ça pourrait pas mieux aller, mossieu le docteur ».

— A présent, allons voir un peu ce tir cantonat, fit Grognoz en regardant la pendule. C'est qu'il y a un bon bout d'ici à Beaulieu, nous connaissons ça.

— Vous pouvez prendre un fiacre sur la place, dit la dame du comptoir.

— Tiens, c'est une idée ! Voyons, beau-frère, veut-on se lâcher un véhi-tiule ?

— D'accord. Ça n'arrive pas tant souvent.

— Va comme il est dit. En avant !

Et Grognoz, avisant un cocher :

— Pssst !... amenez-voir ici votre cariote pour nous mener au tir cantonat.

Ils prirent place dans la voiture avec un petit air crâne, regardant à droite et à gauche les passants, auxquels ils semblaient dire : « C'est nous, c'est Favey et Grognoz ; on ne vous doit rien ! »

En suivant le chemin du Pré-du-Marché, Grognoz dit à son beau-frère :

— Mais, dis donc, on ne se reconnaît plus par là ; c'est tout en maisons. Les autres fois, on passait entre deux z'haies jusqu'à Beaulieu. C'est comme en montant de la gare ; as-tu vu quelle pétée de bâtisses neuves !... J'sais pas où l'argent se prend pour tout ça.

— Ah ! oui bien moi, répond Favey. Y a quelques jours, en parlant de Lausanne avec notre notaire, il m'a tout ça espliqué : On possède, je suppose, quatre ou cinq mille francs ; on achète un

bocon de terrain grand comme un mouchoir de poche, bien souvent, épi on bâtit dessus cinq ou six étages. Tu comprends ?... le terrain n'est pas chai du côté du ciel, comme dit mossieu le notaire.

Epi, y a pas seulement besoin d'architecte, un simple entrepreneur fait les plans ; c'est bien méieur marché. Alors, quand les murs ont deux pieds de haut, on va à la tièce hypothétière, on montre les plans au directeur, qui vous dit comme ça : « On vous fera des fonds, si vous voulez ; combien vous faudrait-il ?

— Si mossieu pouvait mettre quarante mille, ça me ferait plaisir.

— Eh bien, repassez la semaine prochaine, je soumettrai l'affaire au conset.

Voilà comment ça se fait. Epi on leur donne des acomptes à mesure que les pierres s'agillent les unes sur les autres, pour payer les maîtres d'état. Alors, comme ça on est propriétaire d'une maison qu'on doit toute, depi la cave jusqu'à la girouette du toit.

Mais le plus beau, tu sais ?... on défalque sur la dette et on ne paie l'impôt que sur le mouchoir de poche !... Comment trouves-tu le bouïou ?

— Te bombarde-t-y pas !... Je connaissais pas cette manigance...

— Entrez, entrez, mesdames et messieurs, venez voir la célèbre ménagerie !... Un franc pour les grandes personnes, moitié prix pour les enfants !... Venez voir, mesdames et messieurs, venez voir !... Dans dix minutes, le repas des animaux ! Entrez ! Entrez ! ! !

— Quelles dieulées !... fit Grognoz, interrompu par ce boniment, à leur arrivée à Beaulieu. Tonnerre qu'elle chaleur !... Ce n'est que dix heures, et on canfare déjà. Paie voir le cocher.

Et s'approchant de Favey, il ajoute à demi-voix : « Donne-lui pour trois décis en surplus ; il a l'air d'un bon zigüe. »
(A suivre).

Les servantes millionnaires. — Un original vient de mourir à Odessa, en laissant quatre millions de roubles à ses quatre nièces, qui vivaient jusqu'alors dans une situation plus que modeste ; mais craignant d'altérer, par un changement de fortune subit, les habitudes d'ordre et d'épargne de ses héritières, il leur a imposé une singulière épreuve : elles n'entreront en possession de leur legs qu'après avoir accompli une période de service de quinze mois. Elles devront, pendant ce temps-là, remplir une fonction des plus humbles et s'engager comme femmes de chambre, lessiveuses, filles de ferme ou charbonnières.

La police locale est chargée du contrôle des heures et trois exécuteurs testamentaires devront veiller à ce que tout se passe selon les prescriptions du défunt. Les quatre héritières ont com-

mencé leur temps d'épreuve il y a deux mois avec entrain et zèle. Jusqu'à présent, elles ont déjà reçu 863 demandes en mariage.

—>>>O<<<—

Verbes irréguliers. — L'autre jour, nous dit un rédacteur d'un journal parisien j'ai rencontré au Pont-Royal un Anglais. Tout en causant avec lui, il se plaignait amèrement de l'irrégularité des verbes français qu'il apprenait.

Le verbe *aller*, disait-il, est impossible. Il avait toutes les peines du monde à retenir le premier temps ; il voulait absolument me le dire.

Ah ! mon Dieu, que j'ai donc ri de bon cœur lorsqu'il s'est mis à le réciter. Un jeune voyageur français, qui se donnait pour maître de langues, le lui avait appris ainsi :

Je vais	Nous partons
Tu viens	Vous rentrez
Il sort	Ils dorment.

Quelle irrégulouairité !

Dans une agence matrimoniale :

— Mon Dieu, madame, je ne dis pas que cette jeune fille ne soit pas agréable... mais c'est sa claudication qui me déplaît : elle boite en marchant.

— C'est vrai ; mais vous ne vous en apercevez seulement pas quand elle est assise.

THÉÂTRE. — *Les Fourchambault* ont été, jeudi, admirablement interprétés par nos acteurs. On peut maintenant le dire sans hésitation : nous avons une troupe excellente digne de tous nos encouragements. Les amateurs de comédie — ils sont nombreux à Lausanne — n'ont plus aucune excuse pour ne pas donner leur appui à notre directeur, qui, cette année, s'efforce de satisfaire les plus difficiles.

Demain, dimanche, à 8 heures, **Le Médecin des enfants**, drame en 5 actes, de A. Bourgeois et A. d'Ennery. Jeudi prochain, une nouveauté pour Lausanne, **La Marraïne de Charley**, pièce traduite de l'anglais, qui a eu grand succès à Paris.

Billets chez MM. Tarin et Dubois.

Nous venons de recevoir de nouvelles et intéressantes publications de la Librairie F. Payot. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

On peut lire le *Conteur Vaudois*, à Paris, chez M. Roset, marchand de vins, 78, rue des Petits-Champs.

L. MONNET.

AGENDAS DE BUREAUX
POUR 1896
PAPETERIE L. MONNET
3, Pépinet, 3

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.